



### MAMPIONONA ARIZAY VICTORIEN RABEARISOA

Octobre 2013



### **Sommaire**

### Introduction

I.	Constat général sur l'engagement des Forces Armées dans la société			3
	I.1.	Problématique de l'emploi de l'Armée par le système politique		3
		1.	L'entrée des Forces Armées dans le système politique malagasy	3
		2.	La militarisation étatique et la politisation de l'Armée	4
	I.2.	Problématique des rôles et missions des Formes Armées		
		1.	Le déclin des valeurs militaires au sein de l'Armée	5
		2.	L'Armée et la capacité opérationnelle : faiblesses et inaptitudes	6
II.	Perspective de rapport entre l'Etat et l'Armée			6
	II.1.	Les principes régissant la société et les Forces Armées		
		1.	Les principes du contrôle démocratique des Forces Armées	7
		2.	Les caractéristiques du contrôle démocratique des Forces Armées	7
		3.	Les acteurs et leurs rôles liés au contrôle démocratique des Forces Armées	8
	II.2.	Devoir de l'Armée envers la société		8
		1.	Le concept de défense	8
		2.	Les cadres d'emploi des Forces Armées	9
III.	Propositions de réforme des rôles et missions des Forces Armées			
	pour garantir la démocratie			11
Conclusions			12	
Bibliographie et webographie			13	
Publications des sortants Y L T P et R J T				



#### Introduction

Au XIX ème siècle, l'Armée est devenue une véritable armée de métier. Un profil très clair du militaire de carrière a commencé depuis à se dessiner avec la séparation institutionnelle de sa structure. A ainsi débuté l'ère de la « nation en armes » où la totalité des ressources humaines et matérielles de la société était mobilisée pour combattre l'ennemi¹. Les Forces Armées sont alors définies comme l'ensemble des différentes organisations et moyens militaires qu'un État consacre à la mise en œuvre de sa politique de défense².

L'espérance d'un peuple dans un pays en voie de développement réside dans le rétablissement du niveau de vie à un degré décent. Le rôle de chaque institution, y compris l'Armée, dans le cadre de la réalisation du développement national est crucial.

L'implication des Forces Armées dans les différentes crises politiques de ces dernières années est évidente et vérifiable dans divers pays du monde. L'Afrique offre des exemples récurrents de ce type d'instabilité. Si les Forces Armées sont créées pour protéger la société, pour servir et pour défendre la population, la réalité est toute autre dans le continent africain. En théorie, il devrait y avoir une division claire et nette des responsabilités entre les questions politiques et les questions militaires. Cependant, selon Juvence F. RAMASY « les Forces Armées ont été un acteur politique au lendemain des indépendances dans les pays africains »3. En Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée-Bissau, en Éthiopie, en République centrafricaine, au Tchad, au Soudan, en Angola, au Rwanda, à Madagascar et dans de nombreux autres États africains, la démocratisation ou la consolidation de réformes politiques ont été

fortement entravées par l'ingérence indirecte mais régulière des Forces Armées dans les affaires politiques et économiques<sup>4</sup> d'où la militarisation de l'Etat et encore la politisation de l'Armée malgré sa volonté de préserver son rôle privilégié.

Pour le cas Malagasy, les Forces Armées sont toujours mêlées aux troubles sociopolitiques et participent au processus de construction de l'État depuis 1972. Dans des conditions d'instabilité intérieure, de conflit domestique ou de troubles civils, les militaires représentent un élément relativement stable et une source d'ordre. Les Forces Armées Malagasy et leurs actes sont jugés comme légitimes indirectement à travers la considération des autorités civiles légitimes et des structures de gouvernance civiles du fait que le domaine de la défense et de la sécurité est toujours considéré comme tabou. Pourtant, le citoyen moyen est toujours de plus en plus attentif et souhaite participer davantage à la réflexion. Le même constat est enregistré vis-à-vis du rôle des Forces Armées dans une démocratie naissante, traduite comme la situation d'un pays qui est en train de transiter d'une dictature à un régime plus ouvert, plus libre.

La démocratie d'après Abraham Lincoln est définie comme « le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple » c'est-à-dire que dans un système démocratique, le pouvoir vient du peuple, il est exercé par le peuple pour ses propres intérêts<sup>5</sup>. Donc, faut-il reformer les rôles et missions des Forces Armées Malagasy pour accéder à une démocratie? Pour véritable élucider problématique, il est essentiel dans une première partie de faire un rappel historique sur l'entrée des Forces Armées Malagasy dans le jargon politique de l'Etat avant de procéder à l'analyse des causes de la militarisation de l'Etat et de la politisation de l'Armée. Dans une deuxième partie, on évoquera les principes à respecter par l'Etat et l'Armée pour parvenir à la démocratie et dans la dernière partie de cet article, on exposera la réforme possible au sein de l'Armée en vue d'actualiser ses rôles et missions au profit du développement du pays.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> General Sir John Winthrop Hackett, "The military in the service of the state", in Soldiers and Statement, US Air Force Academy, Washington, 1973, p. 124.

<sup>2</sup> Terres togolaises, le blog de Gerry TAAMA, « Rôle des forces armées dans le développement des pays africains », in Communication donnée au grand séminaire de Lomé, Vendredi 9 mars 2012

<sup>3</sup> Juvence RAMASY, « Madagascar : les forces armées garantes de la stabilité politique et démocratique ? », in Identity Culture and Politics, 2010, Codesria, Dakar, pp.2 - 3.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Mathurin C. HOUNGNIKPO, « Armées africaines : Chaînon manquant des transitions démocratiques », in Bulletin de la sécurité africaine, une publication du centre d'études stratégiques de l'Afrique

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> KMF-CNOE & NOVA STELLA en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et en collaboration avec Ketakandriana Rafitoson, « *Qu'est-ce que la démocratie*? », p.4, Septembre 2008



#### I. Constat général sur l'engagement des Forces Armées dans la société

A Madagascar, les Forces Armées regroupent la Gendarmerie Nationale et l'Armée. Leur rôles et missions sont définis par les textes en vigueurs. Classiquement, la tâche de l'Armée est plutôt focalisée sur la Défense Opérationnelle du Territoire (DOT). Du côté de la Gendarmerie Nationale, elle est chargée de veiller à l'exécution des lois et règlements de tous ordres : «le gendarme est le soldat de la loi »<sup>6</sup>. La compétence de la Gendarmerie est générale en matière d'information et de renseignement.

La coopération des Forces Armées avec la Police Nationale dans le cadre du maintien de l'ordre est définie par le Décret N°84-056 portant création de l'Organisation Mixte de Conception (OMC) du 08 février 1984. Cette coopération tripartite trouve son origine dans l'insuffisance de l'effectif des forces de l'ordre de Madagascar.

# I.1. Problématique de l'emploi de l'Armée par le système politique

De tout temps, la mission principale des Forces Armées est de défendre l'intégrité territoriale d'un pays. A Madagascar par exemple, la mission des Forces armées repose sur un triptyque: la défense du territoire, la participation au développement de la nation, et la participation aux missions de sécurité<sup>7</sup>. A ces trois composantes majeures s'est adjointe une quatrième mission qui prend en temps de paix parfois le pas sur les trois autres, la participation aux missions de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU, ou inscrites dans le cadre de l'intégration régionale. Tel est le cadre spécifique qui définit l'emploi des Forces Armées dans les Etats africains.

Les problèmes constatés de l'Armée malagasy peuvent non seulement être liés à la mauvaise compréhension par la population de sa véritable tâche classique, mais aussi aux dispositions de l'article 56, alinéa premier de la Constitution de la Quatrième République de Madagascar diffusé le 04

 $^6$  Décret N° 63-253 portant règlement sur le service de la Gendarmerie, 9 mai 1963.

mars 2011 suivant le Décret N° 2010-994 du 11 décembre 2010<sup>8</sup> qui présente le Président de la République comme le Chef Suprême des Forces Armées. Il y a également la doctrine d'emploi dépassée par le temps et qui mérite d'être réétudié convenablement en ce sens que la signification du concept même de défense est difficilement comprise par une population mal éduquée et mal informée. Actuellement, il y a donc mauvaise perception de ces rôles et de ces fonctions par les citoyens qui doivent comprendre qu'il y a un lien étroit qui unit la population et son armée. Quelles sont alors les preuves palpables de cette dérive des Forces Armées et de cette incompréhension de la population?

# 1. L'entrée des Forces Armées dans le système politique Malagasy.

A Madagascar, c'est durant le règne de RADAMA I qu'est apparu pour la première fois le visage d'une véritable armée professionnelle. Cette armée a été créée avec l'aide du Gouverneur anglais de Maurice, Sir Robert Farquhar<sup>9</sup>. Crée avec l'indépendance de Madagascar, plus précisément le 13 mai 1960, l'Armée malgache avait reçu ses premières couleurs le 26 juin 1960 à Mahamasina.

Elle est véritablement rentrée dans l'arène politique Malagasy dans les années 1972, avec le déclin du régime du président Philibert TSIRANANA suite à des attaques menées par les partisans du MONIMA, dans la partie Sud de l'Ile, contre différents postes militaires, des patrouilles de la gendarmerie et des postes de Police durant le mois d'avril 1971<sup>10</sup>, et aux grèves estudiantines de 1972. En effet durant cette période, les ténors de l'Armée Malagasy ont été pour le Président de la République de l'époque des solutions à la crise. Constatant que la situation lui échappait, le Chef de l'Etat confia le pouvoir au Général RAMANANTSOA<sup>11</sup> le 18 mai 1972. Il faut rappeler cependant que la remise du pouvoir au Général a été réclamée par la population. Cette réclamation témoigne de la confiance accordée à l'époque par la population à l'Armée compte tenu

<sup>7</sup> Article 2 de la Loi N° 96-029 portant Statut Général des Militaires du 06 Décembre 1996 et Article premier du Décret N° 97-1133 portant Règlement de discipline générale dans les Forces Armées du 17 Sept 1997.

<sup>8</sup> Cet article évoque le statut du Président de la République comme « Chef Suprême des Forces Armées ».

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Site web des Forces Armées Malgache: www.defense.gov.mg <sup>10</sup> ROY G., « Contribution à l'histoire des indépendances malgaches (1959-1960-1972 »), Éditions de l'Orstom, Institut Français de Recherches Scientifique pour le Développement en Coopération, Collection travaux et travaux microédités, 1988, pp. 61-62.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Le Général RAMANANTSOA est le Chef de l'Etat Major Général de l'Armée Malagasy à l'époque.



du refus de celle-ci d'utiliser ses armes contre ces citovens manifestants durant le mois de mai 1972. Le Gouvernement baptisé d'Unité Nationale a été formé suite au transfert de pouvoir de TSIRANANA au Général Gabriel RAMANANTSOA et avait été composé de cinq militaires et de six civils à savoir le Général Gabriel RAMANANTSOA lui-même, le Colonel Richard RATSIMANDRAVA, le Général Gilles ANDRIAMAHAZO, le Commandant Joël RAKOTOMALALA, le capitaine de corvette Didier Docteur RATSIRAKA. 1e Emmanuel RAKOTOVAHINY, le Docteur MANAMBELONA, le Professeur Albert ZAFY, ANDRIANADA, RAMAROSON, et RAJAKOBA<sup>12</sup>.

Cette composition du gouvernement matérialise le début d'une militarisation de l'appareil politique malgache, qui au début était une alternative mais qui au fil du temps a semblé détériorer les velléités démocratiques de la population Malagasy au même titre que ses frères africains. En effet, que ce soit durant la Deuxième République ou après, l'appareil étatique malagasy avait toujours accueilli en son sein des dignitaires de la Grande Muette<sup>13</sup>.

Quoi qu'il en soit, si les perceptions actuelles des citoyens envers l'armée sont plutôt négatives, c'est que beaucoup n'ont pas été satisfaits de la place et des actions des hommes en treillis dans les Etats où l'implantation de la Démocratie semble encore fragile. Pour pouvoir comprendre les critiques infligées à cette institution, une analyse pragmatique de la situation s'impose.

### 2. La militarisation étatique et la politisation de l'Armée.

La Démocratie, qui consacre le principe de subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile, veut que l'Armée se cantonne à ses nobles tâches. L'histoire agitée des sociétés africaines peut

<sup>12</sup> RANDRIANARISOA Pierre et Aimé Lalao RAZAFIMAHEFA, « *Madagascar d'une République à 'l'autre 1958-1982* », Tome I, éd. papeteries de Madagascar, p.103. cependant témoigner des dérives de l'institution militaire qui, contre tous ses principes, a fini par être en proie à la tentation du pouvoir et à l'habitude de son exercice comme l'a si bien fait remarquer Juvence F. RAMASY: « L'armée avait par le passé pris les rênes du pouvoir dans une majorité d'États africains mais continue toujours à le faire. Les exemples mauritanien (août 2008), guinéen (décembre 2008), malgache (mars 2009) et nigérien (février 2010) en témoignent. »<sup>14</sup>.

Nous tenons cependant à souligner que même si beaucoup sont d'accord sur la véracité des affirmations suscitées, il ne faut pas oublier la grande part de responsabilité des autorités civiles qui ont soudoyé les principaux décideurs militaires avec des postes politiques afin de protéger leurs places. Il est ainsi possible que le Chef Suprême des Forces Armées ignore la valeur de l'Armée comme institution et l'utilise à mauvais escient. Samuel Huntington avait pourtant averti dès 1991 que les problèmes qui affecteraient à l'avenir les rapports entre les gouvernements civils et l'armée dans les jeunes démocraties viendraient plus probablement des civils que des militaires. Outre la corruption des militaires par le pouvoir civil, la responsabilité est aussi partagée avec la société civile et les médias qui sont aussi impliqués dans cette immixtion des militaires dans les affaires de l'Etat car ils sont instrumentalisés et politisés. En effet, les rôles et missions qui leur incombent, entre autres la formation et l'éducation des citoyens, ne sont pas réalisés et surtout ont un caractère politique. Ces phénomènes ont donc gangréné les sociétés africaines et ont condamné celles-ci à des crises et coups d'Etats politiques à répétitions.

Force est donc de constater que les échecs rencontrés par l'institution militaire Malagasy dans l'accomplissement de son rôle et de sa mission sont en partie liés à la militarisation de l'Etat et à cette politisation de l'Armée. Cette perception d'une armée politisée et intéressée vient donc la discréditer au regard de ceux auxquels elle a fait allégeance, c'est- à dire la population qui toutefois remet en cause sa légitimité. Par exemple, l'affrontement entre le FIGN d'une part et l'EMMO REG et le FIS d'autre part, le 20 mai 2010 au Camp Fort-Duchesne, démontre l'absence de cohésion

Le Général Désiré RAMAKAVELO, un des ex-Ministres de Défense durant la période de 1992-1997, le Général Ismaël MOUNIBOU, ex-Chef d'Etat Major Général de l'armée malagasy durant le retour au pouvoir de l'Amiral Didier RATSIRAKA en 1997; le Général Charles RABEMANANJARA, Premier Ministre de RAVALOMANANA; le Général Marcel RANJEVA, ex-Ministre de Défense et ancien Ministre des Affaires Etrangères au temps de RAVALOMANANA, le Général Camille VITAL, Premier Ministre de Andry RAJOELINA; le Général Herilanto RAVELOHARISON, Ministre de l'Environnement et des Forêts de Andry RAJOELINA.

Juvence RAMASY, « Madagascar : les forces armées garantes de la stabilité politique et démocratique ? », p.2, idem.



entre frères d'armes. Malgré la bonne foi de certains officiers qui se battent pour le respect de la légalité, la guerre de leadership et la lutte de pouvoir au sein de cette institution freinent toujours les espoirs de mise en place d'une bonne gouvernance en son sein.

A Madagascar, dans la période 1992-1997, des généraux comme Désiré RAMAKAVELO et Marcel RANJEVA ont déjà essayé de faire retourner les éléments dans les casernes par la rédaction d'un « Livre blanc » de la défense qui n'a pas pour le moment force exécutoire, d'où la pérennisation de ces problèmes au sein de la grande muette. Les évènements de 2002 et de 2009 cristallisent l'enlisement de l'Armée dans les problèmes politiques qui devraient à priori être réglés avant tout par les politiques civils.

Si jamais l'Armée est appelée à prendre le pouvoir dans l'intérêt supérieur de la Nation<sup>15</sup>, les chances d'accéder à une démocratie solide restent incertaines car cette prise de pouvoir va à l'encontre de ses valeurs.

# I.2. Problématique des rôles et missions des Formes Armées

# 1. Le déclin des valeurs militaires au sein de l'Armée

La fonction militaire impose des sujétions particulières, surtout celle de l'éventuel sacrifice suprême, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Les valeurs militaires sont basées surtout sur des valeurs éthiques spécifiques et revêtent un caractère obligatoire. Ellesven peut se traduire par un ensemble de règles de comportement personnel et collectif auxquelles doit obéir tout militaire pendant ou en dehors de l'exercice de ses fonctions. Ces prescriptions qui s'imposent à tous les militaires définissent ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire vis-à-vis de leur engagement aussi bien au sein de la caserne que dans la société. La société militaire est une société à structure hiérarchique caractérisée par une construction de haut en bas, une concentration de pouvoir basé sur l'ordre et l'obéissance. Une capacité morale indiscutable, l'attachement indéfectible à la Patrie, la volonté de servir utilement la République et ses institutions, le

<sup>15</sup> SeFaFi, « Forces armées, crise politique et démocratie », Observatoire de la vie politique, 21 mai 2010. respect strict de la Constitution, des lois et règlements, l'intégrité et la dignité personnelle du citoyen et du soldat, la confiance dans les Chefs et les camarades et le respect de la personne humaine<sup>16</sup> sont les fondements de cette valeur. Ces valeurs sont les pierres angulaires qui supportent l'édifice militaire et leur déclin constitue un danger pour l'unité de l'Armée et la réalisation régulière de ses missions.

Les dernières constatations ont cependant révélé que ces valeurs militaires susmentionnées ont disparu en Afrique et à Madagascar. On a vu par exemple que durant les évènements de 2009, des hauts gradés ont été malmenés par des subordonnés<sup>17</sup>. Encore, la grogne se fait sentir car les critères d'avancement n'ont d'objectifs mais sont liés à l'appartenance ethnique ou au clientélisme. Certains chefs militaires ne servent pas de modèles à leurs subordonnés et ne prennent pas les mesures appropriées pour sanctionner les manquements à la discipline alors qu'ils sont censés garantir les droits des militaires placés sous leurs ordres hiérarchiques et les informer et les former dans cette droiture. BANGOURA Dominique a confirmé que « la règle qui prévaut pour le recrutement et plus encore pour l'encadrement des forces armées africaines est celle du clientélisme politico-ethnique. L'armée n'est en aucun cas le reflet global de la société» 18. Puis, bon nombre de militaires ne se perfectionnent plus pour développer leur créativité et leurs connaissances en accord avec les besoins de la Patrie car ils s'intéressent de plus en plus à l'argent. Les inégalités de traitement des militaires accentuent les dérives disciplinaires au sein des Forces Armées et favorisent la perte du sens du devoir au profit du sens du pouvoir.

Le militaire n'est plus le garant de l'harmonie sociale, il ne sert plus d'exemple de sauvegarde de la solidarité au sein de la société car l'unité même au sein de l'Armée commence à s'effriter. L'un des

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Titre II, Section 1, article premier du Code de conduite de l'Armée Malagasy du 28 juin 2011.

<sup>17</sup> Cette mention relate l'événement qui s'est déroulé au Ministère de la Défense Nationale sur le cas du Vice-amiral RANAIVONIARIVO Mamy Solofoniaina menacé avec armes par les sous-officiers éléments du CAPSAT le 10 mars 2009. Cf. « Démission du ministre de la Défense »in site *RFI*, Article publié le 10 mars 2009.

<sup>18</sup> BANGOURA Dominique, « Les armées africaines : 1960-1990 », Paris, CHEAM, 1992, pp.153-157.



exemples les plus récents de cette désunion est le conflit sanglant qui avait opposé les éléments du FIGN et de l'EMMO REG a ceux du FIS, le 20 mai 2010 au Camp Fort-Duchesne.

Il faut donc être d'accord sur le fait que l'unité et la solidarité des Forces Armées sont remises en question et un climat de méfiance semble ternir l'image de cette institution alors que celle-ci devrait être le fer de lance de la solidarité nationale.

# 2. L'Armée et la capacité opérationnelle: faiblesses et inaptitudes

Les critiques à l'encontre des forces armées malgaches et africaines se caractérisent, sauf exception, par leurs faiblesses opérationnelles. L'histoire a révélé que le pouvoir civil consacre plus d'avantages et de budgets aux éléments qui assurent la protection rapprochée du Président de la République et de la minorité dirigeante, entre autres la création d'un Régiment de Sécurité Présidentiel (RESEP) au temps de RATSIRAKA, ou encore la Force d'Intervention Spéciale (FIS).

Le manque de moyens, que ce soit personnel ou matériel, explique l'incapacité des Forces Armées dans l'accomplissement de toute mission opérationnelle. Par conséquent, les Forces Armées ne peuvent plus se consacrer à la protection de la population qu'elles sont censées défendre et sont en proie aux critiques directes de cette population qui ne la légitime plus.

Le professionnalisme de l'Armée dans l'exercice de ses missions reste un sujet de débat virulent à l'interne comme à l'externe. La formation et le stage octroyés au militaire ne sont pas relatifs aux problèmes auxquels l'Etat a été récemment confronté, en l'occurrence le phénomène de *dahalo*. Il y a aussi l'inadéquation entre formation et emploi au sein de cette institution. Par exemple, des militaires qui ont suivi une formation en plongée sous-marine opérationnelle se cantonnent au bureau sans pouvoir appliquer leur savoir-faire dans le centre destiné à cette spécialisation.

Vu la superficie de notre Ile, l'omniprésence de l'Armée dans les zones enclavées est souhaitée. En effet, l'implantation de casernes dans les confins de la brousse ou du moins dans chaque chef-lieu de district reste un défi à concrétiser pour essuyer les critiques selon lesquelles il y aurait plus des militaires dans les villes que dans les campagnes, assurant la sécurité des biens et des personnes rurales. Sans plus rappeler les disproportions entre

officiers supérieurs, officiers subalternes, -sousofficiers et hommes de troupe, cette question entrave aussi les manœuvres de sécurisation car il y a plus de militaires qui commandent et peu qui exécutent.

#### II. Perspectives de rapport entre l'Etat et l'Armée

Dotée d'hommes de valeur, polyvalents et technocrates, l'Armée reste la seule institution qui assure l'unité nationale et la sécurité sociale<sup>19</sup>. Dans l'exercice de ses fonctions, elle est déterminée à promouvoir les normes de la démocratie et le respect des droits. Mais comme dit plus haut, l'Armée en tant qu'institution commence à s'effriter devant la perte de ses valeurs traditionnelles reposant sur le respect de la hiérarchie et l'esprit de la discipline et qui faisaient sa force principale. Force est de constater ces derniers temps que certains militaires ont perdu leurs repères face à la politisation de leur corps d'appartenance et à la militarisation de l'Etat. Ce constat ternit l'image et dégrade la popularité de l'Armée, pourtant elle reste toujours le dernier rempart des peuples<sup>20</sup>.

Avant de pouvoir cristalliser la réforme souhaitée par les citoyens, les concepts de base illustrant la démocratie doivent d'abord être instaurés dans les Forces armées. La restructuration et la mise en place de la gouvernance démocratique au sein de l'Armée, en l'occurrence l'application régulière de la notion de soumission de l'Armée au pouvoir civil, ainsi que l'adoption du concept de défense définissant ses manœuvres et ses orientations face au développement économique du pays, sont par exemple cruciales.

# II.1. Les principes régissant la société et les Forces Armées

Actuellement, les régimes démocratiques Africains n'arrivent pas à contrôler leurs Forces Armées ou mieux à les sensibiliser davantage aux besoins de la population. Les élus utilisent les Forces Armées pour rester au pouvoir compte tenu de leur

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Andriananjamanantsoa Tahiana, « l'Armée à Madagascar en 2020. Réformes contre démantèlement », in Agenda Madagascar 2012, vision de Madagascar 2020, Friedrich-Ebert Stiftung. 20 Chap. II, art.06 du Décret N°97-1133 du 17 Septembre 1997 portant Règlement de discipline militaire.



puissance dans la société. Cette prédominance de l'Armée se traduit par sa disposition à faire usage de la force. Pourtant, elle doit être soumise au contrôle de la société (pouvoir judiciaire, société civile, média, ...), et ce contrôle doit se faire démocratiquement.

Ce contrôle, appelé « Contrôle Démocratique des Forces Armées » qu'on va exposer dans cette partie<sup>21</sup>, désigne les normes et principes régissant les relations entre l'Armée et la société. Ce contrôle a pour objectif d'inciter le secteur de la défense et de la sécurité à être efficace, démocratique et responsable envers l'État et ses citoyens.

#### 1. Les principes du contrôle démocratique des Forces Armées.

Le contrôle démocratique des Forces Armées garantit le respect de la prépotence politique des autorités civiles élues légalement. Il assure la sauvegarde de l'Etat de droit et les droits humains et responsabilise l'Etat face aux engagements de l'Armée dans l'accomplissement des objectifs politiques du pays. Aussi, grâce à ce concept, il y a de fortes chances que l'Armée en tant que dernier rempart des peuples ne soit plus déviée à des buts politiques et reçoive la confiance de la population.

Pour le cas de Madagascar, on assiste au caractère marginal et à l'instrumentalisation de la société civile<sup>22</sup>, l'absence de concept de défense, l'irréversibilité de l'Armée dans sa mission classique et surtout le népotisme au sein de l'Etat. Ces faits pourraient devenir un obstacle dans l'exercice de ce contrôle.

Des mécanismes doivent être observés dans l'application d'un véritable contrôle démocratique dont l'existence d'un cadre juridique clair définissant les missions et les rôles attribués aux militaires, la création de mécanismes institutionnels garantissant le respect de la primauté du droit et permettant la mise en place des audits dans les rangs de l'Armée, et enfin l'assimilation de mesures éducatives assurant la nouvelle culture de défense et de sécurité sur la coopération civilo-militaire et la formation du personnel.

#### 2. Les caractéristiques du contrôle démocratique des Forces Armées.

Le contrôle des Forces Armées exige une certaine particularité pour son efficacité et une certaine compréhension des affaires militaires à défaut de compétences directes. Ces éléments proposés demandent du temps et de l'assiduité du côté des civils et des militaires. Tels sont ces éléments :

- -Le contrôle civil, c'est-à-dire le pouvoir civil en place définit et approuve les politiques militaires. Seulement, la définition des stratégies d'opération à mener dans l'accomplissement des missions revient aux Forces Armées.
- -La gouvernance démocratique s'explique par le contrôle des actions des militaires par les institutions de l'Etat ainsi que la société civile forte et les médias indépendants pour que la transparence des actions et actions de l'Armée soit explicite.
- -L'expertise civile ou le savoir-faire civil dans la gestion et le contrôle du secteur de la défense doit rimer avec l'expertise professionnelle des militaires dans la conduite d'une opération.
- -La non-ingérence dans la politique intérieure. Celle-ci concerne non seulement l'Armée en tant qu'institution mais aussi les chefs militaires à titre individuel sur la politique intérieure
- -La neutralité idéologique, c'est-à-dire l'Armée doit respecter les missions qui lui sont dévolues dans la Constitution du pays ainsi que les différents lois et textes en vigueur.
- -La contribution à l'économie nationale, c'està-dire la participation de l'Armée au développement économique<sup>23</sup> du pays doit être effective et réelle. Bien que la dimension des Forces Armées soit étroitement liée aux capacités économiques du pays, elles doivent être en mesure de participer activement à l'œuvre de développement économique et social.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Cette partie est inspirée entièrement du document d'information du DCAF intitulé « Contrôle démocratique des forces armées ». Ce document fait partie de la Série Documents d'Information de Base (Backgrounders) qui fournit aux praticiens et aux politiciens une introduction concise aux questions contemporaines sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité.

22 SeFaFi, « Forces armées, crise politique et démocratie »,

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Article 56 de la Constitution de la Quatrième République de Madagascar, idem.



-La chaîne de commandement efficace renforce le professionnalisme au sein de l'Armée afin qu'elle puisse rendre compte à la société.

-Les droits du personnel militaire doivent être respectés pour éviter toute forme de favoritisme ainsi que pour honorer l'unité et la cohésion de l'Armée.

#### 3. Les Acteurs du contrôle démocratique des Forces Armées et leurs rôles.

Les acteurs qui contribuent à l'exercice de ce contrôle sont représentés exclusivement par :

-Le pouvoir législatif, qui assure la légalité et la légitimité des actions menées par les militaires dans leurs missions. Pour ce faire, le parlement définit les orientations politiques fondamentales de l'Armée, adopte la Constitution, les lois et contrôle le budget à travers le contrôle des dépenses publiques, tout en favorisant les débats.

-Le pouvoir exécutif garantit l'efficacité et l'efficience de l'Armée dans son engagement. Il formule et met en œuvre les politiques de défense et de sécurité nationale, assure la gestion de la planification des Forces Armées et contrôle ses finances.

-Le pouvoir judiciaire est responsable de la mise en place de l'Etat de droit et assure le respect des droits humains. Par exemple, il mène des enquêtes et résout les plaintes déposées par les citoyens.

-Les médias et la société civile assurent la formation et la sensibilisation de la population sur les missions de l'Armée, formulent la politique de défense et de sécurité et favorisent le débat public pour faire valoir la transparence ainsi que le renforcement des capacités des citoyens.

-Les forces Armées elles-mêmes doivent faire un contrôle interne et protéger les droits humains pour promouvoir leur neutralité et leur professionnalisme.

#### II.2. Devoir de l'Armée envers la société

Connaissant la noblesse de leurs devoirs, les militaires ont essayé ce derniers temps de trouver une issue pour réparer les défaillances qui pèsent sur

leur système depuis 1972<sup>24</sup>. Citons à titre d'exemple l'organisation d'Assises Nationales Militaires baptisées « la paix des braves » qui s'est déroulée le 27 et 28 mai 2009 au Centre de Conférence Internationale d'Ivato. Lors de ces militaires, des actions visant à redresser les liés aux constats mentionnés dans la première partie de cet article ont été débattues, pour ne citer que le rétablissement du le respect de la hiérarchie au sein des Forces Armées ; la restauration de la discipline et l'application des règlements au sein de la société militaire; le renforcement de la cohésion, la solidarité et la fraternité des éléments des Forces Armées; l'amélioration du cadre de vie des militaires; la redéfinition des principes d'utilisation des Forces Armées par les autorités civiles; et l'amélioration des relations civilo-militaires.

Outre ces Assises, le Ministère des Forces Armées a aussi publié un « code de conduite » <sup>25</sup> contraignant ses éléments à agir selon les normes de la démocratie et dans l'esprit républicain. Les points clés cités dans ce code sont axés sur les principes généraux qui guident le militaire dans l'accomplissement de ses devoirs ; les attitudes et comportements ; les attitudes et comportements envers les agents des autres administrations ; les attitudes et comportements envers la population ; les attitudes et comportements en temps de conflits armés ; le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

#### 1. Le concept de défense

La politique de développement consiste à vaincre la pauvreté et à parvenir à un développement durable, harmonieux et équilibré du pays dans un contexte de libéralisation et de démocratie. La politique de défense doit être insérée dans ce document et doit refléter la doctrine d'emploi des Forces Armées.

Projet politique qui assure l'existence d'une nation, le concept de défense exprime, dans une formulation accessible à tous les citoyens, l'esprit qui régit et oriente leur comportement en matière de défense. La loi N°94-018 du 25 Septembre 1995 portant organisation générale de la défense à Madagascar demeure jusqu'à maintenant le seul texte législatif

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> RABENIRAINY Jaona, «Les Forces Armées et les crises politiques (1972-2002) », in Politique Africaine N° 86, 2002, p.86.
<sup>25</sup> Arrêté N°20.404/2011 du 28 juin 2011 portant Code de Conduite de l'Armée Malagasy.



en vigueur en matière de défense. Mais cette loi elle-même aurait dû être adoptée logiquement après la définition de la politique selon laquelle le pays entend assurer sa défense. Pourtant, l'élaboration de ce concept de défense demeure pour le moment une priorité pour les militaires ainsi que le pouvoir civil pour bien déterminer les rôles et missions des Forces Armées. L'adoption de ce concept de défense malagasy<sup>26</sup> doit développer quelques aspirations spécifiques<sup>27</sup>:

- -une affiliation étroite entre la sécurité et le développement, garant d'une paix civile pérenne,
- -une politique résolue dans la contribution à l'effort de développement auquel doit participer la nation toute entière,
- -une volonté de préserver une paix sociale reposant sur le respect de la légalité républicaine, associée à la nécessité d'affirmer sur tout le pays l'autorité de l'Etat,
- -une contribution au soutien des populations par des actions intégrées de proximité, dans le cadre du concept de développement humain et durable,
- -une défense bien comprise (esprit de défense)
   par l'ensemble de la population nationale,
   s'étendant aux domaines culturel et
   environnemental.

En effet, les moyens nécessaires à l'exécution du concept doivent être votés par l'Assemblée Nationale dans le cadre des lois de finances et de programmation.

#### 2. Les cadres d'emploi des Forces Armées

De par leur vocation et leur organisation, les Forces Armées sont appelées à intervenir dans les domaines suivants :

#### 21 - Défense opérationnelle du territoire (DOT)

La défense militaire constitue "l'Ultima ratio" le dernier recours face à l'agression, armée ou non, d'un adversaire venant de l'intérieur ou de l'extérieur. Domaine privilégié des Forces Armées, elle recouvre des actions permanentes de protection visant à défendre les intérêts vitaux de la nation et à préserver l'intégrité du territoire.

#### 22- Sécurité intérieure (SI)

Il s'agit alors de ramener le niveau de sécurité à un seuil tolérable, et créer par là des conditions propices aux activités de développement. Ces actions devraient aboutir à terme à la sécurité des institutions, des personnes et des biens et des activités de production, notamment en milieu rural.

Ces résultats ne pourront s'obtenir que grâce à une couverture permanente du territoire, dans le temps et dans l'espace, soutenue par des actions psychologiques d'information et d'éducation, complétée par des interventions ponctuelles et rapides en cas de troubles ou d'agression caractérisée.

L'optimisation de l'action des Forces Armées passe normalement par leur désengagement des tâches relatives aux zones urbaines, habituellement dévolues à la Police.

Enfin son caractère de creuset de l'Unité Nationale rend l'Armée, par sa neutralité, la plus apte à la résolution de problèmes délicats (conflits ethniques).

La traduction de ces impératifs dans les faits contribuera à promouvoir la confiance entre l'Etat et la population, créant progressivement un climat favorable au développement en général et économique en particulier, à condition qu'elle soit menée dans la stricte légalité.

23- Développement de l'esprit de défense et d'unité nationale.

L'esprit de Défense, le sentiment de l'Unité Nationale, le sens de la cohésion, la conscience d'une identité nationale représentent autant de composantes indissociables et dont la dégénérescence peut être source de vulnérabilités

<sup>26</sup> A signaler que l'esquisse d'ébauche d'un concept de défense de Madagascar a été déjà finalisé en mai 1991 mais les Présidents de la République qui ont succédé ne l'ont pas arrêté voire même ce concept n'a pas trouvé d'échos au sein du pouvoir civil. Il se fondait sur le primat de l'économie, établissait déjà à l'époque une priorité de la sécurité intérieure sur la défense de l'intégrité du territoire et la sauvegarde du patrimoine national. Cf. « Rapport sur le concept de défense », Antananarivo, mai 1991.

<sup>27</sup> L'élaboration du concept de défense tient compte tout d'abord du discernement de l'évolution du contexte géopolitique mondial et régional. Ceci amène à la définition des contours du contexte national pourra mettre en évidence le rapport entre les grandes options et les fragilités essentielles marquant la réalisation du projet de société.



préjudiciables à l'intégrité de la nation.

La création d'espaces de débat public sur les problèmes de Défense peut contribuer à une meilleure compréhension de nos dispositifs de défense par les citoyens et favoriser en conséquence une culture collective de défense, indispensable à l'entretien de la force du sentiment national.

Les Forces Armées doivent se rapprocher de la population, se mettre à son écoute et adapter leurs interventions et leurs actions à ses besoins dans le respect des lois et règlements.

#### 24- Défense civile

La défense civile constitue un domaine d'action traditionnellement dévolu aux départements chargés de l'Intérieur. Mais face à la recrudescence d'événements mettant en jeu la sécurité de la population, les Forces Armées sont de plus en plus impliquées dans les dispositifs de protection civile. La mission de protection des populations requiert en effet des capacités d'intervention immédiatement disponibles, des effectifs importants et des moyens spécialisés dont ne disposent pas toujours les services civils de l'Etat.

### 25- Participation au développement économique et social

L'enjeu consiste ici à aider l'Etat à atteindre ses objectifs de développement national. En bref, les actions des Forces Armées doivent s'inscrire dans le cadre de la politique générale et sectorielle de l'Etat.

A terme, les Forces Armées doivent s'intégrer aux actions en cours et non pas mener des actions isolées. Le maillage géographique étendu caractérisant l'organisation des formations militaires représente par ailleurs un critère appelant la participation des Forces Armées à la vie socio-économique de la population en milieu rural. Elles doivent ainsi assumer une présence non seulement dissuasive mais permanente et active.

Il conviendrait alors d'intégrer toute action de développement menée par les Forces armées aux structures existantes de développement (réalisation de petites infrastructures, ouverture des routes, défense de l'environnement, monitorat agricole, vulgarisation de techniques nouvelles, alphabétisation, assistance médicale, ...).

#### 26 - Défense économique et environnementale

En matière économique, l'existence de vastes espaces vides, la précarité des moyens de

communications et de contrôle, l'afflux prévisible des opérateurs dans des régions isolées, le regain général espéré des activités sollicitent le concours d'organismes quadrillant le territoire, comme les Forces Armées, dans l'exercice de la Police Administrative, pour le respect et l'application des lois. Cette contribution peut prendre plusieurs formes en fonction des compétences, y compris la transmission de renseignements administratifs, pour permettre aux départements concernés de prendre les mesures appropriées. A titre d'exemple, la participation des Forces Armées dans ce domaine peut être centrée sur la lutte contre la contrebande, la protection des ressources naturelles (mines, faune et flore, ressources rares ...), et sur la protection de la Zone Economique Exclusive.

En matière environnementale, le caractère imminent du danger et l'irréversibilité des lésions hypothéquant l'avenir appellent la contribution des Forces Armées. Elle concerne la prévention de dépôt de déchets toxiques ou de pollution de la mer, la contribution à la défense et restauration du sol avec en particulier une participation soutenue au reboisement national, l'appui technique et opérationnel à la surveillance des aires protégées, la surveillance du trafic de drogue, la lutte contre la dégradation du patrimoine culturel.

## 27 - Participation aux opérations de maintien de la paix

Compte tenu de l'évolution du contexte géopolitique actuel, les organisations internationales, telles que l'ONU ou l'UA, sont appelées à jouer un rôle majeur au service du maintien de la paix et de la sécurité internationale, en particulier pour la gestion des crises dans le monde. Ces organisations ne disposent pas de moyens militaires propres requis, à cet effet, les pays membres sont de plus en plus appelés à contribuer à la constitution de forces multinationales.

Madagascar se doit de remplir ces critères qui assurent sa présence sur une scène internationale fortement imprégnée par le phénomène de mondialisation.

#### III. Proposition de réforme des rôles et missions des Forces Armées pour garantir la démocratie

La réalisation de ce travail dépend de la volonté et du profond respect de la primauté du droit de la part



de tous les citoyens (civils, militaires, politiciens,...) pour favoriser et accompagner les progrès de la démocratie. Pour faire valoir l'éthique, la déontologie, les valeurs et le professionnalisme de cette institution, la réforme doit être axée sur :

- -La soumission du pouvoir militaire au pouvoir civil:
- -L'application stricte du contrôle civil de l'Armée;
- -L'adoption du concept de défense;
- -La redéfinition du principe d'utilisation des Forces Armées par les autorités civiles;
- -L'amélioration de la relation civilo-militaire;
- -L'observation stricte des règlements au sein de la société militaire;
- -La restauration de la discipline;
- -Le renforcement de la cohésion, de la solidarité et de la fraternité des éléments des Forces Armées;
- -L'amélioration du cadre de vie des militaires ;

Pour parvenir à ces objectifs suscités, il est important de déterminer les blocages qui entravent les rôles et missions des Forces Armées ainsi que les défis à coordonner pour la mise en place d'une « gouvernance démocratique » au sein d'elles.

#### **≻**Constat I

- Utilisation des Forces Armées à des fins politiques ;
- Clivage au sein des Forces Armées;
- Affrontement entre les éléments des Forces Armées ;
- Certains éléments des Forces Armées sont menacés (prison, poursuites judiciaires...).

#### **Défis I**:

- Rétablir la cohésion, la solidarité et la fraternité des éléments des Forces Armées ;
- Redéfinir les actions et les mesures à prendre face à l'utilisation des Forces Armées ;
- Rassurer les éléments victimes d'emprisonnements, de harcèlement et de menaces.

#### **≻**Constat II

• Inégalités de traitement des militaires des Forces Armées (népotisme, favoritisme...);

- Dérives disciplinaires manifestes au sein des Forces Armées ;
- Perte du sens du devoir au profit du sens du pouvoir ;
- Fuite de responsabilités généralisée au sein des Forces Armées ;
- Manque de communication entre les différentes hiérarchies.

#### Défis II

- Mettre en place un code de conduite en vue de renforcer l'éthique et la déontologie ;
- Restaurer la discipline et appliquer les règlements au sein de la société militaire ;
- Rétablir le respect de la hiérarchie au sein des Forces Armées.

#### **≻**Constat III

- La faiblesse du pouvoir d'achat des militaires constitue l'une des causes d'indiscipline et de clientélisme au sein de l'Armée.
- Par ailleurs, force est de constater que des problèmes persistent dans l'administration militaire, parmi lesquels figurent :
- -La mon transparence de l'administration militaire ;
- -La mauvaise gestion des droits et des indemnités des militaires ;
- -La sous-alimentation des troupes ;
- -La non-délivrance de soins médicaux ;
- -L'inadéquation entre les émoluments des militaires minime et les coûts de la vie ;
- -La corruption manifeste au sein de l'administration des Forces Armées ;
- -La dégradation totale des casernements ;
- -Les mauvais traitements infligés aux troupes (non-respect du bien-être.....)

#### **Défis III**

- Rétablir la gestion du budget de l'Armée par elle-même;
- Mettre en place un système de contrôle intensif au sein de l'administration militaire;



- Remettre à niveau et conscientiser les administrateurs militaires ;
- Honorer les droits et les avantages des militaires;
- Mettre à jour et indexer les taux des indemnités avec les coûts de la vie ;
- Améliorer les cadres de vie des militaires des FA;
- Améliorer la gestion des ressources humaines.

#### **≻**Constat IV

L'utilisation des Forces Armées par les élus et les autorités politiques tenants du pouvoir suscite des dérapages au sein des Forces Armées. Celles-ci deviennent un instrument au service du régime si bien que les FA restent en proie à :

- l'utilisation à des fins politiques ;
- des abus de pouvoir des autorités civiles ;
- des fibres de complicité des chefs militaires avec les politiciens;
- des immixtions des chefs politiques dans leurs propres affaires ;
- la politisation manifeste et au clientélisme des FA;
- des vides juridiques dans les répartitions de compétences et des responsabilités;
- l'ignorance des textes en vigueur ;
- des frustrations des chefs militaires.

#### **Défis IV**

- Mettre un terme à l'emprise de la politique sur les Forces Armées ;
- Renforcer le système de contrôle à chaque échelon de commandement ;
- Faire connaître à tous les militaires les textes régissant les Forces Armées ;
- Mettre en place une Institution Militaire pour défendre les avantages et orienter la décision des chefs militaires :
- Redéfinir les principes d'utilisation des Forces Armées par les autorités civiles ;

• Mettre fin à l'immixtion des chefs politiques dans les affaires militaires ;

#### Conclusions

La mise en place et la consolidation démocratie découlent de la présence de Forces Armées structurées, professionnelles respectant les valeurs républicaines et soumises aux autorités civiles. A la veille de l'indépendance, les Armées africaines y compris celle de Madagascar commencent à s'immiscer dans la vie politique de l'Etat compte tenu de leur puissance et des manipulations faite par le pouvoir civil. De ce fait, les citoyens discréditent l'homme en treillis supposant assurer la défense et la sécurité de la société. Face à ce constat calomnieux de la part de la population mal informée de la véritable mission de l'Armée ainsi qu'aux dérives manifestes faites par le militaire, les dirigeants de l'Armée doivent adopter une réforme radicale de leur institution et s'approprier des normes de leadership plus élevées pour mériter le respect des populations civiles. Cette réforme doit tout d'abord prendre une dimension capitale sur la réalisation et l'élaboration du concept de défense : sur une formation de qualité et une instruction basée sur le civisme et le droit international humanitaire.

Du côté du pouvoir civil, l'application du contrôle civil sur l'Armée doit être faite régulièrement pour que cette dernière puisse rendre compte au public de ses décisions et de son utilisation par les hommes politiques. Dès lors, la société civile et les médias assurent la sensibilisation et la formation de la population ainsi que la dénonciation des actes militaires contraires aux missions principales de l'Armée. L'incitation de la population à encourager l'Armée à prendre le pouvoir restera toujours à l'encontre des valeurs de celle-ci, même si c'est dans l'intérêt supérieur de la Nation, car un Etat fondé sur un pouvoir armée bloque indéniablement le processus de la démocratie.

Avec une institution armée professionnelle déterminée à appliquer ces réformes, Madagascar prendra l'élan par rapport aux autres pays du continent et deviendra un Etat respectueux de la démocratie et des droits de l'homme.

### 

#### Bibliographie et webographie

#### Ouvrages et articles

- -Friedrich-Ebert Stiftung, Agenda Madagascar 2012, Vision Madagascar 2020.
- -BANGOURA (D.), « Les Armées africaines face au défi démocratique », in Géopolitique africaine, N°5.
- -BENCHENANE (Mustapha.), Les armées africaines, Paris, Published, 1983, 222p.
- -CABANIS (A.), MARTIN (M-L.), « Armées et pouvoir dans les nouvelles constitutions d'Afrique Francophone », in RPJ n°3, pp. 276-278
- -Crise de La République Centrafricaine Article publié le : mercredi 23 janvier 2013 par RFI
- -DIALLO (Massaër), « Résultats de l'Atelier de travail sur les dynamiques de sortie de crise en Afrique de l'Ouest: place du dialogue politique et de la réforme de sécurité », in Protocole Additionnel de la CEDEAO, Rapport des forces de Défense et de Sécurité au Pouvoir politique, 16-18 Novembre 2005. Expansion et effondrement? La nature changeante du maintien de la paix des Nations-Unies, 19p.
- -GAZIBO(Mamoudou), « Niger : l'usure progressive d'un régime militaire », in Afrique contemporaine n°191, 1999, pp. 29-42.
- -General Sir John Winthrop Hackett, "The military in the service of the state", in *Soldiers and Statemen*, US Air Force Academy, Washington, 1973.
- -INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Guinée : Réformer l'Armée », in Rapport Afrique n° 164, septembre 2010, 39p.
- **-ISSA ABDOURHAMANE (B.)**, « Alternances militaires au Niger », in Politique Africaine n° 74, 1994, pp. 85-94.
- -KMF-CNOE & NOVA STELLA en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et en collaboration avec Ketakandriana Rafitoson, « Qu'est-ce que la démocratie? », Septembre 2008
- -LUCKHAM (R.), «The military, militarization and democratization in Africa: A survey of Literature and Issues », in African Studies Review, Vol 37, n°2, 1994, pp. 13-75.

- -MADAGASCAR in Country profil 2003, The Economist Intelligence Unit, United Kingdom, 2003, 48p.
- -MADAGASCAR in Country report, The Economist Intelligence Unit, United Kingdom, décembre 2003, 23p.
- -MADAGASCAR: sortir du cycle des crises, <u>in</u> Rapport Afrique n° 156, mars 2010, 46p.
- -Mathurin C. HOUNGNIKPO, « Armées africaines
   : Chaînon manquant des transitions démocratiques », in Bulletin de la sécurité africaine, une publication du centre d'études stratégiques de l'Afrique.
- -Nasolo Valiavo ANDRIAMIHAJA (Sous la Dir.), Madagascar. Crises cycliques, culture et développement: les conditions de la relance, Nota Bene, The Malagasy Development Journal, juin 2012, 68p.
- -NIANDOU SOULEY (A.), «L'Armée et le Pouvoir », in Politique Africaine n° 38, pp. 40-50.
- -RABENIRAINY (J.), Les Forces Armées et les crises politiques (1972-2002), in Politique Africaine N° 86, 2002, pp.86-102.
- -RAKOTOMANGA (M.), Les Forces Armées Malgaches. Entre devoir et pouvoir, Paris, l'Harmattan, 2000.
- -RAKOTOMANGA (M.), Les Forces Armées Malgaches face à la crise 2002, Paris, l'Harmattan, 2004.
- -RANDRIANARISOA Pierre et Aimé Lalao RAZAFIMAHEFA, « Madagascar d'une République à 'l'autre 1958-1982 », Tome I, éd. papeteries de Madagascar.
- -RAMASY (J.), Les forces Armées garantes de la stabilité politique et démocratique?, Identity Culture and Politics, 2010, Codesria, Dakar, 41p.
- -RAMASY (J.), Lutte contre le terrorisme en Afrique : mythe ou réalité. Questions de sécurité : Sociétalisation des réponses, globalisation des menaces, Paris, l'Harmattan, 2006, 17p.
- -ROBINET(Cyril), Troubles à terre et menaces mer: les rives africaines de l'Océan Indien, <u>in</u> Hérodote, n°145, 2 ème semestre 2012, 24p.
- -ROY G., « Contribution à l'histoire des indépendances malgaches (1959-1960-1972 »), Éditions de l'Orstom, Institut Français de



- Recherches Scientifique pour le Développement en Coopération, Collection travaux et travaux microédités, 1988.
- -SeFaFi, « Forces armées, crise politique et démocratie », Observatoire de la vie politique, 21 mai 2010.
- -TOUCHARD (Laurent), « Pourquoi les armées africaines sont-elles si nulles ? », in Jeune Afrique N°2709, Décembre 2012.

#### **Textes juridiques**

- -Constitution de la Quatrième République de Madagascar du 04 mars 2011.
- -Loi N° 91-011 du 18 juillet 1991 relative aux situations d'exception.
- -Loi N°94-018 du 26 septembre 1995 portant organisation générale de la défense à Madagascar.
- -Loi N° 96-029 du 06 Décembre 1996 portant Statut Général des Militaires.
- -LOI N° 2004-039 du 8 novembre 2004 modifiant et complétant les dispositions des articles 12, 15 et 24 de la loi n°94-018 du 26 septembre 1995 portant Organisation générale de la Défense à Madagascar.
- -Décret N° 63-253 du 09 mai 1963 portant règlement sur le service de la Gendarmerie.

- -Décret N°84-056 du 08 février 1984 portant création de l'Organisme Mixte de Conception.
- -Décret N°97-1133 du 17 Septembre 1997 portant Règlement de discipline militaire.
- -Code de conduite de l'Armée Malagasy du 28 juin 2011
- -Code de Justice Militaire.
- -Concept d'emploi des forces Françaises  $N^{\circ}$  000827/DEF/EMA/EMP.1/NP du 23 juillet 1997.

#### Sites web

- -Site du Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées - Genève (DCAF): http://www.dcaf.ch/backgrounders
- -Site de la littérature, Blog Afrique, Edition Togo Actualité :
- -Site du Ministère des Forces Armées Malagasy : http://www.defense.gov.mg

http://www.gerrytaama.net

-Site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) : http://www.cnrtl.fr/lexicographie



### Publications des sortants YLTP & RJT

**Andrianarisoa, Bodo:** Le mythe de l'ENA à la sauce malgache, In: L'ENA hors les murs, Avril 2012

Rabarinirinarison, Rindra Hasimbelo & Raveloson Jean-Aimé: Les partis politiques malgaches à travers les régimes et gouvernements successifs", Friedrich-Ebert-Stiftung, août 2011

Rabarinirinarison, Rindra Hasimbelo: Les dérogations en matière de marchés publics à Madagascar", In: LA REVUE DE MCI Madagascar Conseil International, n°56, 2011

**Rabarinirinarison, Rindra Hasimbelo :** Regard sur l'attribution des marchés publics à Madagascar", In : LA REVUE DE MCI Madagascar Conseil International, n°55, 2011

**Rafitoson, Ketakandriana :** 2012, Madagascar à la croisée des chemins. Essai sur la géopolitique d'un pays tourmenté, Friedrich-Ebert-Stiftung, Antananarivo, 2012

**Ralambomahay, Toavina :** Des entorses aux principes démocratiques et aux droits de l'Homme dans la feuille de route, In : Revue Juridique et Fiscale MCI, N°55, 2011

**Ralambomahay, Toavina :** Elisé Ranarivelo, le dessinateur et son œuvre, In : Africultures n°79 L'Harmattan, Paris, novembre 2009, p.148-150

Ralambomahay, Toavina: In: Magazine scientifique à orientation écologique pour enfants, WWF, Vintsy, Antananarivo, 4 numéros

Ralambomahay, Toavina: L'échec des réformes engagées à Madagascar entre 2003 et 2008 vu par la Banque mondiale, In: Revue Juridique et Fiscale MCI, N°52, 4ème trimestre 2010

Ralambomahay, Toavina: La démocratie: l'enjeu du taux de participation, In: Bulletin de l'Académie nationale malgache, Tome LXXXIX/2, juillet—décembre 2010, 005

**Ralambomahay, Toavina :** Les Mauriciens et la politique à travers les élections législatives, Friedrich-Ebert-Stiftung, Antananarivo, Juillet 2010

**Ralambomahay, Toavina :** Madagascar : présidentielle. L'interminable impasse, In : AFRICA24 MAGAZINE N°3, juillet / septembre 2011

**Ralambomahay, Toavina:** Madagascar dans une crise interminable, L'Harmattan, Paris, 2011

Ralambomahay, Toavina: Parlement africain et parlement européen, In: L'ENA hors les murs, Avril 2012

**Ralambomahay, Toavina :** Réflexion sur l'état de l'économie après trois ans de crise, In : Revue Juridique et Fiscale MCI, N°56, 2011

Ralambomahay, Toavina: Comparatif Madagascar-Maurice, Contribution au développement de Madagascar, l'harmattan, 2013

**Rasamoelina, Harisoa**: Croyances et instrumentalisation àMadagascar, Friedrich-Ebert-Stiftung, Antananarivo, 2012

Publications des sortants YLTP & RJT

In: Le devoir de rendre compte, Agenda Madagasikara 2011, Friedrich-Ebert-Stiftung, Antananarivo, 2011

Andriamarofara, Radolalaina; Raveloson, Jean-Aimé: Redevable devant Dieu, sans l'être devant les électeurs

**Andriamasy, Estelle**: A quand une croissance à deux chiffres?

Andriambolatiana, Sandratririna : La redevabilité d'un manifestant

**Andriambolatiana, Sandratririna**: Les *raiamandreny* sont redevables devant qui?

Andriananjamanantsoa, Tahiana: Prise de conscience, amnistie, impunité

**Andrianirina, Mamy Auguste**: Ny tetibola ifarimbonana

Chan Mane, Stella Randrianina: La redevabilité, des défis

Chan Mane, Stella Randrianina : Qu'est-ce que la redevabilité

**Rabarinirinarison, Rindra Hasimbelo**: Financement des partis politiques: en suspens depuis 2002

**Rabarinirinarison, Rindra Hasimbelo**: Les citoyens attendent. Où sont-ils les partis politiques?



**Rafitoson, Ketakandriana :** Réussir la democratisation; Faire de la politique autrement

Rakotoarivelo, Antonia : Le Conseil d'Etat : un rouage essentiel dans l'instauration d'un Etat de droit à Madagascar

Rakotoarivelo, Antonia : Loi d'amnistie, légalisation de l'impunité

Rakotomanana, Andrianaivo Régis : Complaisance dans le médiocre : triste éducation

Rakotomanana, Andrianaivo Régis: Pour une véritable relance économique

Rakotonimaro, Tsirisoa Nantenaina : Le bénévolat : les conditions d'un engagement réussi

 $\textbf{Ralalarivony, Christophe}: Syst\`eme \'educatif d\'efaillant$ 

Ralambomahay, Toavina: La peur de la hiérarchie

Ralambomahay, Toavina: Confiance, redevabilité, pouvoir

Ralambomahay, Toavina: S'engager, ne pas être neutre

Randriamahaleo, Heriniaina: Contribuables attentifs aux finances publiques

Randriamampianina, Mialisoa : Cher YLTP, Youth Leadership Training Program

Randriamanantena, Lanto Ratsida: S'exprimer, demander des comptes. Pas seulement en temps de crise

Randrianarivony, Tsiory Andriamparaniarivo : Tout commence par un rêve. Mais que ça commence

Rasamoelina, Harisoa: Services publiques. Quand ils nous font attendre

Ratsara, Domoina & Razafimandimby, Noro: Mon président, mon modèle

Ratsimbazafy, Njiva Harivelo: Pouvoir des medias: Atout ou danger pour la démocratie?

Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé : Casquettes et indemnités

Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé: La fragilité du système médiatique

Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé : Solidarité syndicale

Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé:

Transparence et relation publique

Sandaniaina, Hasimahery: Redevabilité, stabilité politique

**Tianamalala Raymond, Isabella** : Redevabilité: Vision d'un élu

### Publications des sortants YLTP & RJT

In: Vision Madagasikara 2020, Agenda Madagasikara 2012, Friedrich-Ebert-Stiftung, Antananarivo, 2012

Andriambolatiana, Sandratririna : Madagascar "Maitso"

**Andriananjamanantsoa, Tahiana**: L'armée à Madagascar en 2020: Réformes contre démantèlement

**Andrianirina, Mamy Auguste** : Décentralisation : autonomie des collectivités décentralisées plus avancée et sans précédent

Andrianjafindrasetra, Fandio: De la bonne gouvernance des finances publiques

Andry Rakotonanahary: Pourquoi une vision?

Chan Mane, Stella Randrianina: Pour la diversité sans discrimination

Gangstabab Rakotoarisoa, Alban : Rêve d'avenir Gangstabab Rakotoarisoa, Alban : Teny zato, kabary

arivo

**Lefontsoa, Rangers :** Travail social, reconnaissance et valorisation

**Lefontsoa, Rangers:** Travailleur social, agent facilitateur de changement

Rafitoson, Ketakandriana : No vision. No future Rafitoson, Ketakandriana : *Toriteny* pour le civisme

Rajerison, Olivia : Femmes en politique : prise de conscience et défis

**Rakotoarison, Hery Nirina**: Lutte contre la corruption: gros ou petit poisson?

Rakotomanana, Andrianaivo Régis : Le mythe de la croissance et des ressources naturelles à Madagascar

Ralambomahay, Toavina : Comment protéger la constitution ?

**Ralambomahay, Toavina :** La trajectoire de l'île Maurice d'après une vision étrangère

Ralambomahay, Toavina: Pour un Madagascar humaniste

Ranaivo, Aintso: Droits humains à Madagascar en 2020

Ranaivo, Aintso: Promotion de l'éducation: mes

contributions, mes défis

Ranarifidy, Dina: L'identité du malgache



Ranarifidy, Dina: Mon identité, mes identités

Randriamanantena, Lanto Ratsida: Fihavanana: fiction ou réalité?

Randrianarivony, Tsiory Andriamparaniarivo : Mon parti en 2020

Randrianarivony, Tsiory Andriamparaniarivo : Etre un citoyen modèle

Rasamoelina, Harisoa : Fihavanana : cessons de nous mentir !

Rasoarinjafy, Mija Angela: Madagascar dans le concert des nations

Ratsimbazafy, Njiva Harivelo: Que voulons-nous designer avec l'éthique, et plus particulièrement dans la politique?

Ratsimbazafy, Njiva Harivelo: Un président oui. Un roi non

Ravalomanda, Andry Tiana: Croissance économique: mes contributions

Ravonimanantsoa, Ndaohialy Manda-Vy: Université du millénaire

Razafindraibe, Harinony Lucien: La grande île maîtrise ses 5000km de côtes

Razafindrakoto, Miadana Volatiana: Aversion pour la politique: Prise de conscience et défis

Razafindrakoto, Miadana Volatiana: Délit d'initié et conflit d'intérêts: acquis et défis à Madagascar en 2020

Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé: Du rêve à la réalité. Ma vision du présent

Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé: Faire confiance aux jeunes

Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé: Futures Elites?

Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé: L'après société de l'information, chez « nous »

Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé: Presse libre Razafindranaivo, Tsiriniaina Jean Hervé: Une vision?

Razafindravao, Tatiana Eddie: Construire, vivre et assumer ses identités malgaches à Madagascar en 2020

Razafy, Abraham: Felaka? Non, merci

**Robson, Benjamina :** Vivre-ensemble à Madagascar en 2020

**Tianamalala Raymond, Isabella :** Miasa sa manompo mpampiasa?

### Publications des sortants YLTP & RJT

In: Elections et refondation, Agenda Madagasikara 2013, Friedrich-Ebert-Stiftung, Antananarivo, 2013

Andriambolatiana, Irina: Chrétiens et irrégularités électorales

Andriambolatiana, Irina: Refonder les partis politiques

**Andrianirina Mamy Auguste:** Pourquoi und CENI à Madagascar?

**Bernako, Minerva:** Pour une justice saine et indépendante

Capitaine Rabearisoa, Mampionona: Forces Armées, professionnelles, moteur de développement

Malalaharisoa, Haingo Patricia: Une présidente oui, une reine non

Mbohoahy, Tsibara (Dr.): Société civile et élections

**Rabenandrasana, Zolalaina:** Manoratra tantara i Madagasikara

**Rafitoson, Ketakandriana:** Fifidianana: miambina ny WYLD

Rafitoson, ketakandriana: Impunité et amnistie: le ver est déjà dans le fruit

Rafitoson, Ketakandriana: Les dix commandements Raharisoamalala, Patricia: Olompirenena, Fifidianana

**Rahelimanantsoa, Lucette R.:** Aurions-nous toujours besoin d'une Cour Electorale Spéciale pour réaliser des élections démocratiques

Rahelimanantsoa, Lucette R.: Election et plus jamais de crise

Rahelimanantsoa, Lucette R.: Refondation de la république à travers la multilatéralisation des relations externes

Rajerison, Olivia: Premières élections démocratiques, Nous allons réussir

Rakotoarimanana, Masoandro A.; Rakotozafiniaina, Stéphano C. Relève dans les partis plitiques

Rakotoarimanana Masoandro A.; Rakotozafiniaina Stéphano C.; Rakotondrajaona Jean Xavier; Solofomanana, Jimmy; Fidinarivo, Thémis François; Rabenandrasana, Zolalaina: Code de conduite du Président de la République

Rakotoarimanana Masoandro A.; Rakotozafiniaina Stéphano C.; Rakotondrajaona Jean Xavier; Solofomanana, Jimmy; Fidinarivo, Thémis François;



Rabenandrasana, Zolalaina: Code des partis politiques

Rakotoarimanana, Masoandro A.: Président de la

République: Politique et/ou entrepreneur?

Rakotoarison, Mirana Sandrine: Lern for ourselves

Rakotomanana, Andrianaivo Régis: Refondation économique

Rakotondraibe, Rova Mickaëla: Pourquoi passer par des élections

Rakotondrajaona, Xavier: Les défis du nouveau Président

Rakotonjanahary, Niaina: Refonder les institutions ne suffit pas

Rakotozafiniaina, Stéphane Carly: Pouquoi voter?

Rakotozafiniaina, Stéphane Carly: Se faire une place. Témoignages

Ralambomahay, Toavina: 2011, Préférez la justice à la realpolitik

Ralambomahay, Toavina: La démocratie, l'enjeu du taux de participation à Madagascar

Ralambomahay, Toavina: Les fondements politiques des accords économiques

Ramamenosoa, Njato: Tsy ampy ny maha-tanora

Ramananjahary, Reine A.: Refonder la société civile

Ramonjisoa, Christiane: Nouveau président, nouvelle culture

Randrianariso, Amédée: Candidat indépendant: non, merci

Randrianarisoa, Amédée: Electricité comme de propagande

**Raolona, Heritahiana:** Coaching inter-génération à Madagascar, les jeunes en ont t-ils besoin?

Ratovoson, Mamy Ny Aina: My ideal president

Ravalomanda, Andry: Refonte de la République, démocratie, primauté du droit

Ravonimanantsoa Ndaohialy Manda: Pour une normalisation démocratique

Razafindranaivo, Hervé: De la propagande aux débats

**Tokiniaina, Elibin:** Si tu veux gagner les élections, change le monde de scrutin!

**Velotrasina, Ludonie:** L'urgence d'une médiation socioculturelle pour la refondation nationale

Velotrasina, Ludonie: La culture

Velotrasina, Ludonie: refondation, je suis citoyenne



#### A propos de l'auteur

Mampionona Arizay Victorien Rabearisoa est juriste, sortant du YLTP (Youth Leadership Training Program), promotion 2012, Chef de Brigade et Chef de la Communication à l'Académie Militaire d'Antsirabe, actuellement Commandant de la 109è Compagnie Mandoto.

Coordination: Ketakandriana Rafitoson

#### **Impressum**

Friedrich-Ebert-Stiftung
Madagascar
Immeuble Anjarasoa
Route circulaire, Ankorahotra
B.P. 3185
Antananarivo 101
Madagascar

#### Responsable:

J.-A. Raveloson Représentant-National de la Friedrich-Ebert-Stiftung

fon: (261 20) 22 344 24 fax: (261 20) 22 257 31

e-mail: info@fes-madagascar.org http://www.fes-madagascar.org